

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 531 996**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **83 12291**

⑤1 Int Cl<sup>3</sup> : E 05 C 21/02; B 60 J 5/00; E 05 C 13/02.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** A1

②2 Date de dépôt : 25 juillet 1983.

③0 Priorité AT, 19 août 1982, n° 3142/82 et 24 septembre 1982, n° 3557/82.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 8 du 24 février 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : VEREINIGTE METALLWERKE RANSHOFEN-BERNDORF AKTIENGESELLSCHAFT. — AT.

⑦2 Inventeur(s) : Gerhard Gemeinböck, Engelbert Trimmel et Kurt Hauer.

⑦3 Titulaire(s) :

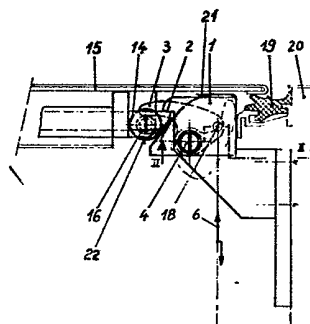
⑦4 Mandataire(s) : Simonnot.

⑤4 Butée pour verrou de portière coulissante et basculante de véhicule automobile.

⑤7 L'invention concerne une butée pour verrou de portière coulissante et basculante de véhicule automobile.

Ladite butée comporte un levier pivotant 3 qui coopère non seulement avec une butée classique 2, mais aussi avec un rouleau 16 monté sur un panneau 15 de la portière en guise de moyen auxiliaire de fermeture. Sur le panneau 15, se trouve un galet 22 coopérant avec une surface de roulement 21 à courbure convexe disposée sur un dormant 20 de la portière. Le galet 22 est monté au-dessus du rouleau 16 coaxialement à ce dernier.

Application aux fermetures coulissantes de véhicules automobiles.



FR 2 531 996 - A1

D

La présente invention se rapporte à une butée pour verrou de portière, en particulier pour des portières coulissantes et basculantes de véhicules automobiles, comportant un levier pivotant qui est actionné par un électro-aimant ou par un vérin sollicité par un fluide sous pression. Il a déjà été proposé de se servir du levier pivotant pour attirer davantage le verrou déjà encliqueté, de manière à presser plus fortement le panneau de la portière contre la garniture d'étanchéité de cette dernière. En revanche, selon la présente invention, ce levier est utilisé pour emprisonner le panneau de la portière, car il s'est avéré que le mécanisme de fermeture de cette portière est souvent trop faible pour amener le panneau de la portière à une position telle que le verrou s'encliquette derrière la butée.

Conformément à l'invention, cet objet est atteint par le fait que le levier pivotant coopère non seulement avec l'ancienne butée, mais aussi avec un rouleau prévu sur le panneau de la portière en guise de moyen auxiliaire de fermeture. Selon une autre caractéristique de l'invention, il est prévu sur le panneau de portière un autre rouleau ou galet qui coopère avec une surface de roulement à courbure convexe disposée sur le dormant de la portière. En effet, il s'est révélé que, lorsque le panneau de la portière accuse un déplacement par suite d'un jeu inévitable dans les guidages et dans la commande, il effectue des mouvements perpendiculairement à son plan et que, lors des phases terminales de fermeture et d'ouverture, ces mouvements se traduisent par le fait que le bord de la portière reste coincé ou n'est pas dégagé lors du déverrouillage. Grâce à l'invention, il est possible de commander le panneau de la portière de manière à permettre un processus d'ouverture et de fermeture exempt de friction.

L'invention va à présent être décrite plus en détail en regard des dessins annexés à titre d'exemple nullement limitatif et sur lesquels:-

la figure 1 est une vue en plan de la butée selon l'invention; et

la figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

Comme on le voit sur les dessins, il est prévu sur un panneau de portière 15 un verrou 14 chargé élastiquement et s'encliquetant à l'état fermé, de la manière illustrée, derrière une butée 2 assujettie par l'intermédiaire d'un corps de base 1 à un dormant 20 de la portière.

Pour obliger le verrou 14 à s'encliqueter lorsqu'on ferme la portière, il est prévu un levier 3 qui, pivotant autour d'un axe 4, est entraîné par un vérin ou un électroaimant 6 par l'intermédiaire d'un accouplement 18 par boulon; lorsqu'on ferme la portière, ce levier saisit par sa surface de butée un rouleau 16 fixé au panneau de portière 15 à l'aide d'un boulon 17 et il pousse ce rouleau à la position de fermeture par un pivotement vers l'avant. De la sorte, non seulement le verrou 14 est amené à l'état encliqueté derrière la butée 2, mais le panneau 15 de la portière est également poussé contre un jonc d'étanchéité 19 monté sur le dormant 20.

Pour obtenir des conditions déterminées de manière précise lors de l'ouverture et de la fermeture, un autre rouleau ou galet 22 monté sur le boulon 17 au-dessus du rouleau 16 coopère, avec une surface de roulement 21 solidaire du corps de base 1, de telle façon que le panneau 15 ne soit pas poussé dans le pêne lors de l'ouverture (ce qui agirait à l'encontre du déverrouillage) et que, lors de la fermeture, le bord de la portière ne puisse pas rester coincé, le panneau de la portière subissant à l'état fermé une retenue supplémentaire, étant donné que le jeu est réduit.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées à la butée décrite et représentée, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Butée pour verrou de portière, notamment pour portières coulissantes et basculantes de véhicules automobiles, comportant un levier pivotant actionné par un électro-aimant ou un vérin commandé par un fluide sous pression, butée  
5 caractérisée par le fait que ledit levier pivotant (3) coopère, non seulement avec l'ancienne butée (2), mais aussi avec un rouleau (16) prévu sur le panneau (15) de la portière en guise de moyen auxiliaire de fermeture.
- 10 2. Butée pour verrou selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'il est prévu, sur le panneau (15) de la portière, un autre rouleau ou galet (22) qui coopère avec une surface de roulement (21) qui présente de préférence une courbure convexe et se trouve sur le dormant (20) de la  
15 portière.
3. Butée pour verrou selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que le galet (22) se trouve au-dessus du rouleau (16), coaxialement à ce dernier.
- 20 4. Butée pour verrou selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisée par le fait que la surface de roulement (21) est solidaire d'une pièce de butée ou corps de base (1) disposé sur le dormant (20) de la portière.

Fig. 1

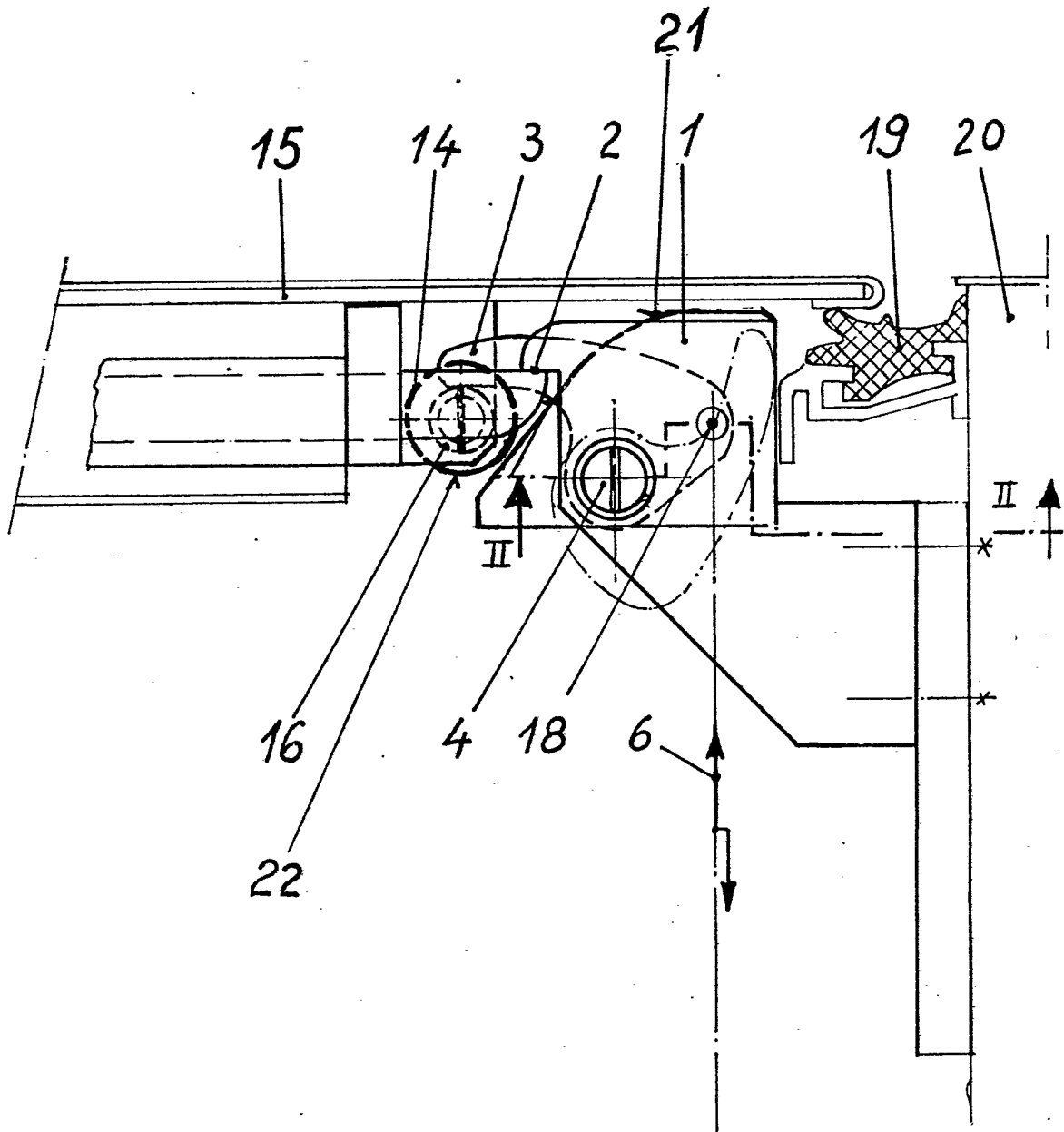


Fig. 2

